

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



7.1.1 – Budgets et comptes

**Délibération n° :
DEL2024_04_06****EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 03 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre

Et le trois avril,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

Objet : Budget Principal 2024 – Adoption**Rapporteur : M. Georges MICHEL**

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, M. Bruno GANDON, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, Mme Aurélia PISANI, M. Jean-François CLAPAUD, M. Stéphane CLAUDON Mme Anne MUH.

Ont donné pouvoir : Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Angéline LEROUX, Mme Elodie BOFFELLI, Mme Maria DUFOUR.

Absent : Mme Eve GALLAS

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le projet de budget primitif 2024, préalablement communiqué aux conseillers municipaux est établi dans la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Il est rappelé qu'une fongibilité des crédits au taux de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) a été voté par l'Assemblée et que cette fongibilité s'applique au sein de la même section.

Le budget est voté par nature et par chapitres pour le fonctionnement, par nature et par chapitre pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement retracent les besoins récurrents et quotidiens des services et sont constitués de l'entretien et la consommation des flux des bâtiments communaux, des achats de fournitures d'entretien, techniques et administratives pour le fonctionnement des services, des salaires du personnel communal, des prestations et honoraires versées dans le cadre de conventions ou contrats pour l'accompagnement des services ou la maintenance des équipements, des subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales et des intérêts d'emprunts à payer.

Quelques ajustements sur les prévisions de dépenses ont été pris pour tenir compte des particularités 2024 :

- Les contrats de maintenance correspondants aux nouveaux engagements et équipements.
- Les honoraires et frais d'actes concernant les contentieux en cours.

- La régularisation des amortissements d'études d'investissement non suivies de travaux et d'une opération ancienne pour compte de tiers.
- La prise en compte de l'effet des recrutements 2023 et de l'évolution des carrières sur une année pleine en 2024 et de l'augmentation de 5 points à l'ensemble des agents.
- La prise en compte de l'augmentation du prélèvement Loi SRU
- L'augmentation de l'énergie.

Les recettes de fonctionnement prennent en compte le ralentissement des droits de mutation, la hausse de 3.9% des bases foncières décidées par la loi de Finances, les autres recettes restant globalement stables.

Les principales sources de recettes pour la commune sont la fiscalité locale et les dotations de l'Etat, complétées par les attributions du groupement de rattachement la CoVe.

La section d'investissement concerne les dépenses permettant d'augmenter la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité de façon durable : projets structurants d'aménagement, acquisition de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création, le remboursement du capital des emprunts et les recettes en lien avec ces projets d'investissement (subventions d'équipement et d'aménagement).

Le budget 2024 est issu du plan pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientations budgétaires ; il reprend les besoins 2024 ainsi que les restes à réaliser 2023, le remboursement du capital de la dette, les amortissements et transferts d'études.

Les principaux projets d'investissement sont :

- Travaux et aménagement pour Poste PM
- Travaux extension Espace Francine Foussa
- Programme voirie
- Programme Petites villes de demain (Ilot Jardin de l'Auzon))
- Etudes rénovation Chapelle des Pénitents
- Poursuite acquisitions EPF pour aménagement
- Acquisition de matériel pour les services
- Remplacement du parc roulant
- Extension de la vidéoprotection
- Poursuite rénovation Eclairage Public dans les bâtiments
- Aménagement d'une voie cyclable

Le programme d'investissement est financé principalement par l'autofinancement, les subventions et les dotations.

Seules les subventions notifiées sont inscrites dans ce projet de budget. Les demandes actuellement en cours de traitement seront inscrites par Décision Modificative dès leur notification.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 par chapitres, établi comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	1 507 824,15 €	Chapitre 013	40 000,00 €
Chapitre 012	2 795 607,00 €	Chapitre 70	89 000,00 €
Chapitre 014	219 000,00 €	Chapitre 73	4 598 032,00 €
Chapitre 65	737 587,80 €	Chapitre 74	957 049,00 €
Chapitre 66	116 635,06 €	Chapitre 75	70 119,00 €
Chapitre 67	33 845,92 €	Chapitre 77	
Chapitre 68	423,00 €	Chapitre 78	32 619,92 €
		Chapitre 042	633,00 €
Chapitre 023	1 319 039,20 €		

Chapitre 042	481 839,00€		
D002		R002	1 424 348,21 €
TOTAL	7 211 801,13 €	TOTAL	7 211 801,13 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16	388 000,00 €	Chapitre 10	876 752,92 €
Chapitre 20	330 682,83 €	Chapitre 13	748 414,00 €
Chapitre 204	150 000,00 €	Chapitre 16	107 500,00 €
Chapitre 21	1 802 373,66 €	Chapitre 024	100 000,00 €
		Chapitre 458	71 351,80 €
Chapitre 23	1 853 776,05 €	Chapitre 021	1 319 039,20 €
Chapitre 040	633,00 €	Chapitre 040	481 839,00 €
Chapitre 041	437 226,00 €	Chapitre 041	437 226,00 €
D001		R001	820 568,62 €
TOTAL	4 962 691,54 €	TOTAL	4 962 691,54 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024,

Vu le projet de budget principal 2024 annexé à la présente,

Considérant que le projet de budget principal 2024 de la Commune a été communiqué aux conseillers municipaux 12 jours avant la tenue de la présente séance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Principal 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : 7 211 801,13 euros,
- Section d'Investissement : 4 962 691,54 euros.

Vote : Pour : 20
Contre : 7 (M. GANDON, M. PETIT, Mme PISANI, M. CLAPAUD, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)
Abstention : 1 (M. ZAMBELLI)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et ansusdits.

Secrétaire de Séance,

Christine JACQUES

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.